

FRANCE : Protection de l'enfance: le Défenseur des droits veut améliorer le suivi

Stop à la maltraitance

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 17-10-2019

100) this.width=100" />

17/10/2019 : - Un enfant abandonné, négligé ou maltraité a davantage de chances de souffrir, plus tard, de troubles du comportement. Si jusque-là, ce phénomène n'était pas réellement expliqué scientifiquement, une équipe de chercheurs a réussi à déterminer la manière dont le stress infantile précoce retentit sur l'activité cérébrale.

28/03/2014 :Citation :

Ouah ! Quand le défenseur des droits veut protéger les enfants maltraités, les agresseurs n'ont qu'à bien se tenir ! Des mesures chocs qui vont changer la donne pour les petits battus, violés, "négligés"... Il faut une affaire médiatisée pour que l'état ponde ça !

Le Défenseur des droits, Dominique Baudis, ne met pas en cause les services sociaux mais suggère des recommandations pour mieux suivre les enfants, dans une décision rendue publique vendredi.

Mis à jour le 28.03.14 à 09h40

Deux garçons maltraités pendant trois ans à Pavillons-sous-bois (Seine-Saint-Denis): après enquête, le Défenseur des droits, Dominique Baudis, ne met pas en cause les services sociaux mais suggère des recommandations pour mieux suivre les enfants, dans une décision rendue publique vendredi.

Les deux enfants, âgés de 12 ans et demi et 9 ans étaient suivis depuis 2008 par les services de protection de l'enfance. Pourtant, il a fallu que l'aîné se rende au commissariat mi-avril 2013 et dénonce des actes de maltraitance pour que le calvaire des deux frères soit découvert et qu'ils soient placés en urgence.

«Si l'implication et l'important travail des professionnels autour de cette famille ne sont pas remis en cause, il n'en reste pas moins que certaines recommandations peuvent être faites quant au suivi des enfants sur la période considérée», estime le Défenseur des droits qui s'était saisi de cette affaire, très médiatisée.

Il relève notamment des lacunes dans la transmission des informations et la communication entre les différents acteurs chargés de veiller sur les enfants. **Parmi ses recommandations, le Défenseur suggère que le juge des enfants «envisage la possibilité d'auditionner les professionnels ou membres de la famille en contact régulier avec les enfants».**

Il souhaite aussi que les travailleurs sociaux organisent des visites plus régulières, y compris de la chambre des enfants, et qu'ils fassent au magistrat des compte-rendus détaillés lui

permettant d'évaluer au mieux la situation. Il les encourage aussi à explorer l'entourage des enfants et les personnes gravitant autour d'eux.

Dans le cas des deux enfants de Pavillons-sous-bois, le Défenseur des droits s'étonne que «les visites aient été si peu fréquentes sur cinq années d'accompagnement éducatif». Celles-ci n'ont pas permis de constater l'état d'insalubrité de la pièce où dormaient les enfants, que n'ont constaté les enquêteurs qu'en avril 2013, ni de réaliser le régime préférentiel dont bénéficiaient les enfants de la compagne du père, avec des repas différents et des jouets quand leurs demi-frères n'en avaient pas.

Les deux victimes, régulièrement frappés et privés de nourriture, étaient obligés de dormir dans une cave, au milieu de leurs déjections.

Pour pallier le manque de places au sein de structures destinées à accueillir des enfants, Dominique Baudis incite le conseil général à développer des offres de prise en charge innovantes.

© 2014 AFP